



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction générale de l'aménagement, du logement
et de la nature*

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Sous-direction de la qualité et du développement durable dans la construction

*Bureau de la réhabilitation du parc, des évaluations économiques
et de l'outre mer*

Objet: Validation des logiciels permettant la réalisation des audits énergétiques prévus à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation

L'arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, précise que les logiciels établissant le calcul énergétique nécessaire à la réalisation de l'audit énergétique doivent être évalués et validés.

Les logiciels sont évalués selon la procédure décrite dans le règlement établi avec le CSTB (publié sur le site RT-RE bâtiment, rubrique « DPE – Audit énergétique / Evaluation des logiciels Audit énergétique »).

Le tableau ci-dessous reprend l'état d'avancement de l'évaluation des logiciels :

| LOGICIEL | EDITEUR | PHASE TRANSITOIRE (VALABLE JUSQU'AU 30/06/2023) | EVALUATION DEFINITIVE (OBLIGATOIRE A COMPTER DU 01/07/2023) |
|-----------------------|-------------------------|--|--|
| WINDPE3 | OBBC DEVELOPPEMENT | OK | En cours de validation |
| LICIEL DIAGNOSTICS | LICIEL ENVIRONNEMENT | OK | En cours de validation |
| ANALYSIMMO | ATLIBITUM | OK | En cours de validation |
| DPEWIN | PERRENOUD | OK | En cours de validation |
| CLIMAWIN 2020 | BBS SLAMA | OK | En cours de validation |
| PLEIADES | IZUBA | OK | En cours de validation |
| AUDIT EXPERT | OFFICE EXPERT | OK | En cours de validation |